



# Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75484 Paris Cedex 10

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

## PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 37 du 10 juin 2015

Catégorie C

CAPN n°7 des 10 et 11 juin 2015 (suites le 17 juin 2015)

## Premières affectations des Agents Administratifs stagiaires

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons pas commencer les travaux de cette Commission Administrative Paritaire Nationale, réunie en 2<sup>ème</sup> convocation, sans revenir sur des propos déjà tenus dans le cadre des CAP Nationales.

Un premier constat tout d'abord : le projet de mouvement général catégorie C administratif fait ressortir **un déficit de 2 596,7 agents** (2 370 en 2014). De toute évidence, l'appel de la liste principale du concours externe 2014, qui comprend 915 lauréats, sera bien loin de combler ce déficit.

Nous savons d'ores et déjà que 76 de ces lauréats ont renoncé au bénéfice du concours, d'autres malheureusement suivront.

L'appel partiel de 638 candidats inscrits sur les listes complémentaires des concours communs C sera réparti comme suit :

- 64 candidats inscrits sur la liste complémentaire du concours interne ;
- 574 candidats inscrits sur la liste complémentaire du concours externe.

Ils arriveront effectivement dans les services qu'en 2016.

De ce fait, sur près de 2 600 vacances d'emplois et avec seulement 2 140 recrutements possibles (il reste encore plus de 400 lauréats en liste d'attente), la DGFIP a donc sciemment refusé de combler ce déficit !

Ainsi et pour des raisons strictement budgétaires, la DGFIP est responsable de cet état de fait :

- la suppression de plus de 30 000 postes en 12 ans,
- le calibrage inadapté du recrutement à hauteur des besoins des services,
- l'absence flagrante d'anticipation des départs à la retraite.

Pourquoi Monsieur le Président ?

- Pourquoi continuer d'accroître au quotidien le stress, la souffrance au travail et les difficultés toujours croissantes pour accomplir les missions de milliers d'agents qui subissent ces vacances d'emplois ?
- Pourquoi ne pas augmenter significativement le nombre de places offertes en liste principale au concours de catégorie C ?
- Pourquoi s'entêter à ignorer le fonctionnement dégradé des services dans de telles conditions de sous-effectifs ?
- Pourquoi s'acharner sur la catégorie d'agents la plus défavorisée ?

- Pourquoi affecter ces nouveaux collègues A La Disposition des Directeurs (ALD) sans aucune garantie de rester sur une mission, une structure et une résidence ?
- Pourquoi tenter de passer outre les instances paritaires locales qui donneraient pourtant ces garanties d'affectation à ces agents ?
- Pourquoi ne pas tenir compte des exercices précédents et continuer d'affecter des stagiaires sur des postes **alors que des agents C titulaires n'ont pas obtenu leur mutation en septembre sur ces mêmes vacances ?**

*En effet, plus de 25 % des demandes n'ont pas été satisfaites.*

- Pourquoi ne pas mettre en place des règles d'affectation justes et adaptées plutôt que de passer en force sur ces sujets aussi sensibles ?
- Pourquoi avoir supprimé la possibilité d'une stabilisation au mouvement suivant immédiat ?
- Pourquoi ne pas appeler la totalité des listes complémentaires des concours internes et externes immédiatement ?

Nous serons très attentifs à la teneur de vos réponses.

**F.O.-DGFIP** dénonce le nombre croissant d'agents à la disposition (ALD), et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

Dans ces conditions, nous exigeons, que l'ensemble des lauréats des deux listes complémentaires soit recruté dès maintenant.

En attendant, **et puisque le mouvement général est malheureusement terminé**, nous vous demandons d'anticiper sur l'affectation de la seconde tranche et d'affecter les lauréats de la liste principale au plus près de leurs vœux afin que le meilleur rang au concours ne devienne pas un handicap comme l'an passé.

### Les élus F.O.-DGFIP en CAPN

Christophe TREHOUT, Laurent AUBOYER  
 Anthony DACLINAT, Vincent HAYAUX DU TILLY  
 Experts : Martine MINIOU, William THUBERT, Jacques REGNIER

**BULLETIN  
 D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
 (signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**